



Lundi 15 novembre 2021

## **COVID-19**

### **Prolongation des mesures sanitaires**

### **dans le département des Bouches-du-Rhône jusqu'au 15 décembre 2021 inclus**

La situation sanitaire dans le département est toujours préoccupante. Le taux d'incidence est encore à la hausse : il est actuellement de **117 pour 100 000 habitants**. La circulation du virus, toujours active, concerne l'ensemble des territoires des intercommunalités des Bouches-du-Rhône.

C'est pourquoi, pour prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population, le préfet réaffirme les mesures suivantes, valables **jusqu'au 15 décembre inclus** :

#### ■ **l'obligation du port du masque (pour les plus de onze ans) :**

- en extérieur dans les lieux à forte concentration de population (à l'exception des plages, espaces naturels, parcs et jardins) ;
- dans tous les établissements recevant du public et les événements soumis au « pass sanitaire ».
- sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines ;
- pour tout événement public générant un rassemblement important de population sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves ;
- sur les parvis et quais des gares routières, ferroviaires et maritimes, abris et stations d'attente des transports en commun ; le port du masque demeure obligatoire dans tous les transports en commun en application du décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- aux abords des centres commerciaux, des lieux de culte aux heures d'entrée et de sortie des offices - dans un rayon de 50 mètres ;
- dans les files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

#### ■ **l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.**

**Le préfet de département rappelle à l'ensemble de la population la nécessité ne pas relâcher les efforts collectifs et individuels notamment en ce qui concerne l'application des gestes barrière. Plus que jamais, la vaccination reste le rempart essentiel face à la propagation de l'épidémie. Elle permet la protection de chacun et un retour à la vie normale.**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)